



## INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL INTERIMAIRE

Voilà maintenant un peu plus de 10 mois que le Conseil communal intérimaire est entré en fonction. Cette période a été très intense pour nous. Comme nous l'avons annoncé dans l'éditorial du bulletin villageois édité en vue de l'assemblée communale du 30 avril 2018, nous ne nous sommes pas bornés à régler les affaires courantes, mais nous avons tenu à empoigner tous les problèmes importants pour la vie de notre commune. C'est ainsi que nous avons eu à traiter des principaux sujets suivants :

- **Indemnisation de M. Philippe Chatagny suite à l'incendie de la ferme communale.**  
La proposition d'indemnisation élaborée par le Conseil communal sera présentée à l'Assemblée communale du 10 décembre 2018.
  
- **Reprise et finalisation de la révision du plan d'aménagement local.**  
La mise à l'enquête a soulevé 5 oppositions qui portent sur les points suivants :
  - o 4 opposants contestent la légitimité du Conseil communal intérimaire pour prendre toutes décisions en lien avec la révision du plan d'aménagement local.
  - o 2 opposants s'opposent à la suppression de l'arrêt de bus « Corserey, ancienne poste ».
  - o 2 opposants s'opposent au déclassement de leurs parcelles
  - o 2 opposants s'opposent à la mise en zone du secteur des Charbonnières.Conformément à la loi sur l'aménagement, le Conseil communal va maintenant organiser des séances de conciliation avec les opposants.
  
- **Etude pour l'aménagement du centre-village.**  
Une séance d'information a été tenue le 8 octobre 2018. Suite à cette séance, une demande de crédit d'étude figure à l'ordre du jour de l'assemblée du 10 décembre 2018.
  
- **Reprise du plan des infrastructures d'eau potable (PIEP).**  
Suite aux remarques reçues des services cantonaux concernés, cette étude a dû être reprise à zéro. Elle est actuellement en cours.
  
- **Reprise du plan général d'évacuation des eaux (PGEE).**  
Plusieurs adaptations ont été rendues nécessaires suite à la révision du PAL.
  
- **Raccordement à une nouvelle STEP.**  
Pour ce point également, nous avons dû reprendre l'analyse des 2 solutions possibles. Nous serons en mesure de présenter la variante proposée par le Conseil communal intérimaire à l'assemblée communale du printemps 2019.
  
- **Analyse de l'état des routes communales.**  
Nous avons initialisé une telle étude pour ensuite établir un planning des entretiens à réaliser durant les prochaines années.
  
- **Mise en place du nouveau cercle scolaire.**  
Ce cercle scolaire est maintenant en place depuis le début de l'année scolaire.

- **Amélioration des infrastructures informatiques.**  
Suite au crédit voté par l'assemblée du 30 avril 2018, ces adaptations ont été mises en place et sont totalement opérationnelles.
  
- **Elaboration de contrats de travail en bonne et due forme pour le personnel communal.**  
Le personnel communal ne bénéficiait pas de contrat de travail. Notre objectif est de rémunérer les personnes travaillant pour la commune selon les classes de salaires de l'Etat de Fribourg avec un contrat de travail et un cahier des charges. Nous avons maintenant corrigé les conditions du personnel administratif. Nous allons aussi le faire pour les autres catégories de personnel. Nous avons prévu dans le budget 2019 les montants nécessaires à cet effet.
  
- **Projet de fusion.**  
Ce projet a fait l'objet d'un tout-ménage d'information en octobre 2018. Des séances d'information seront organisées en janvier 2019. L'objectif est que le vote final ait lieu en février 2019. Une nouvelle information sera publiée dans le bulletin villageois de décembre 2018.

Au cours des différents contacts que nous avons pu avoir avec des citoyennes et citoyens de la commune, nous avons constaté que notre travail et notre engagement étaient généralement bien perçus et appréciés. Toutefois, nous devons quand même relever que nous sommes harcelés par certains citoyens qui ne cessent pas de nous poser des questions, voire de formuler des exigences, qui rendent notre travail difficile. Pour certains points, ils font même recours à des avocats pour les soutenir. Certains citoyens contestent même la légitimité du Conseil communal intérimaire pour la prise de certaines décisions.

Nous estimons que les dysfonctionnements antérieurs au sein du Conseil communal étaient graves et qu'il en reste aujourd'hui encore d'importantes séquelles. Après analyse de la situation avec la Préfecture de la Sarine, nous sommes de l'avis que le temps n'est pas encore venu d'organiser de nouvelles élections. Dans ce sens, le mandat du Conseil communal intérimaire a été confirmé par une décision préfectorale du 9 octobre 2018. Cette décision a été affichée au pilier public et est accessible sur le site internet de la commune. Toutefois, le Conseil communal intérimaire doit pouvoir continuer son travail dans des conditions normales, sans devoir faire face à d'incessantes contestations. Le fait que 3 membres sur 4 du Conseil communal intérimaire ne sont pas des habitants de Corserey ne représentent pas un problème réel. Les trois membres externes s'engagent beaucoup pour traiter les affaires communales en toute neutralité, avec leurs expériences et leurs compétences, et ceci, dans le respect des bases légales qui régissent le fonctionnement d'une commune.

Nous tenons à rappeler aussi que le rôle du Conseil communal intérimaire n'est pas un rôle d'enquêteur sur les problèmes du passé, mais de gérer au mieux les affaires communales. Malheureusement, certains citoyens ne l'ont pas compris et continuent à revenir sur des faits du passé et à nous demander des explications et des prises de position. Afin de libérer le Conseil communal intérimaire de ces problèmes, il est très vraisemblable que la Préfecture devra prendre de nouvelles mesures pour traiter des problèmes du passé.

Des décisions importantes seront prises par l'assemblée communale du 10 décembre 2018. Nous espérons beaucoup qu'elle se déroulera dans un climat constructif et serein comme cela avait été le cas pour la dernière assemblée d'avril 2018. Nous vous engageons à y participer nombreux et à montrer ainsi votre intérêt pour l'avenir de notre commune.

Nous saisissons l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous, ainsi qu'à toutes vos familles, de belles fêtes de fin d'année et le meilleur pour l'année 2019.

Le Conseil communal intérimaire